



ANVITA

ASSOCIATION NATIONALE
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

GUIDE GROUPE DE TRAVAIL

3

ACCÈS À LA SANTÉ DES PERSONNES EXILÉES

2022

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter contact@anvita.fr
Vous retrouverez davantage d'informations sur www.anvita.fr

« Les migrants n'ont des problèmes de santé spécifiques qu'en fonction de la manière dont ils sont traités par les pays qui les accueillent. »
Didier Fassin, Président du Comede - Comité pour la santé des exilés

Sommaire

INTRODUCTION	4
CALENDRIER DES SESSIONS	5
SESSION 1 : ACCÈS AUX SOINS	6
SESSION 2 : SANTÉ MENTALE	7
SESSION 3 : SANTÉ DANS LES LIEUX DE VIE INFORMELS	8
SESSION 4 : ACCÈS À L'ALIMENTATION	9
RECOMMANDATIONS	10
RESSOURCES	11

INTRODUCTION

L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) est un réseau de Communes, d'Intercommunalités, de Départements, de Régions et d'élu·es engagé·es pour un accueil inconditionnel et digne en France. Fondée en 2018, elle regroupe **86 collectivités et plus d'une cinquantaine d'élu·es membres** à titre individuel, en date de mai 2024. Elle œuvre à créer des espaces d'échange de pratiques inspirantes et de mobilisation politique pour traduire l'accueil inconditionnel dans la mise en œuvre des politiques nationales et locales, en faisant participer les acteurs locaux, dont les personnes exilées concernées, en première ligne de l'accueil et de l'intégration.



Groupe de travail #3 Santé

Depuis 2021, l'équipe de l'ANVITA anime annuellement des **groupes de travail thématiques** à destination des élu·es et agent·es de ses collectivités membres.

Ces **espaces d'échanges techniques** visent à partager différents retours d'expérience, accompagner vers la compréhension des compétences et leviers à disposition, mettre en lumière recommandations et points de vigilance concrets, mettre en réseau les acteurs et ainsi inspirer les territoires vers des politiques d'accueil plus inclusives, dignes et interculturelles.

Le présent guide résume le groupe de travail thématique #3 s'étant tenu en 2022, consacré à la prise en compte de **l'accès à la santé des personnes exilées**.

Né de la volonté de différentes collectivités de travailler sur cet enjeu, ce groupe de travail fait également écho à divers travaux de l'ANVITA lancé dans le cadre de son offre de formation et d'accompagnement des territoires.

L'ANVITA remercie tout particulièrement les collectivités et les partenaires qui sont intervenus dans le cadre de ce groupe de travail pour partager leurs expertises et expériences.

CALENDRIER DES SESSIONS

17 mars

ACCÈS AUX SOINS

Avec les interventions du programme **JRS Santé**, de la **Croix Rouge** et du **Relais Georges Charbonnier** de la Ville de Poitiers.

Avec la participation des Villes d'**Argenton-sur-Creuse** (36), **Barberaz** (73), **Besançon** (25), **Bordeaux** (33), **Clermont-Ferrand** (63), **Louvigny** (14), **Lyon** (69), **Lyon 7^e** (élue ind.), **Marseille** (13), **Melle** (79), **Poitiers** (86), **Tours** (37) et **Villeurbanne** (69).

29 septembre

SANTÉ DANS LES LIEUX DE VIE INFORMELS

Avec les interventions de **Solidarités International** et de **Médecins du Monde**.

Avec la participation des Villes de **Cherbourg-en-Cotentin** (50), **Clermont-Ferrand** (63), **Lyon** (69), **Mérignac** (33), **Metz** (57), **Montpellier** (34), **Nantes** (44), **Paris** (75), **Rennes** (35), le département de la **Seine-Saint-Denis** (93), **Tours** (37) et **Villeurbanne** (69).

7 juin

SANTÉ MENTALE

Avec les interventions du **Centre Primo-Levi**, de l'association **Parole Sans Frontière** et des **Conseils Locaux de Santé Mentale** (CLSM) de la Ville de Lyon.

Avec la participation des Villes de **Cherbourg-en-Cotentin** (50), **Clermont-Ferrand** (63), **Lyon** (69), **Nantes** (44), **Poitiers** (86), **Rouen** (76), **Tours** (37) et **Villeurbanne** (69).

10 novembre

ACCÈS À L'ALIMENTATION

Avec les interventions de l'association rennaise **Cœurs Résistants**, la Ville de **Villeurbanne** sur le projet **l'Archipel** et la Ville de **Bordeaux** sur le **Relais Popote**.

Avec la participation des Villes de **Bordeaux** (33), **Cherbourg-en-Cotentin** (50), **Clermont-Ferrand** (63), **Euro Métropole de Strasbourg** (67), **Métropole de Lyon** (69), la Région **Occitanie**, (**Paris** (75), **Rouen** (76) et **Villeurbanne** (69).

SESSION 1 : ACCÈS AUX SOINS

DONNÉES CLÉS SUR LA SANTÉ DES EXILÉ·ES

Les personnes exilées **souffrent davantage de troubles psychiques et de maladies chroniques** que de maladies infectieuses. Si de nombreuses pathologies sont relativement courantes dans la population d'accueil, on constate une **sur-représentation de certaines pathologies** chez les personnes exilées : hépatite B, VIH, tuberculose... Leur accès aux soins se confronte à différents facteurs de vulnérabilité et obstacles :

VÉCU PRÉ-MIGRATOIRE

Événements
traumatiques, pertes,
deuils, souffrances
économiques...

VÉCU MIGRATOIRE

Dangerosité des routes
migratoires, tortures,
caractère violent de
l'exil...

VÉCU EN FRANCE

Précarité, isolement social,
méconnaissance du
système de santé, manque
de structures spécialisées ...

RETOURS D'EXPÉRIENCE

Le programme JRS Santé

Lancé récemment, le **programme JRS Santé** vise au développement de différentes actions dans le cadre de l'hébergement citoyen : information et prévention générale sur les droits et système de santé, formation des bénévoles accompagnantes, financement d'interprétariat, sensibilisation des professionnels de santé et un accompagnement global.



Les programmes d'accès aux soins de la Croix-Rouge



La **Croix Rouge** dispose de plusieurs programmes d'accès aux soins : le lieu « accueil santé social » pour l'accès à la prévention, aux soins et aux droits de santé ; les équipes mobiles, qui font de la médiation en santé, de la prévention et de la veille sanitaire ; le Dispositif Mobile de Soutien aux Exilé.es, qui va vers les personnes exilées sur les campements formels, informels et en errance dans le Nord ; l'Intervention en Campement Informel (ICI), avec un accompagnement global apporté aux habitantes...

Le Relais Georges Charbonnier de la Ville de Poitiers

Le **Relais Georges Charbonnier** est une structure municipale permettant la prise en charge médico-psycho-sociale des publics en situation de précarité et de vulnérabilité. Par une approche multi-partenariale, plusieurs services y sont proposés : démarches administratives d'accès au soin, consultations et soins médicaux, accompagnement en santé mentale, bilans bucco-dentaires, restaurant social et accompagnement social.



SESSION 2 : SANTÉ MENTALE

DONNÉES CLÉS

Les troubles psychiques constituent le **premier motif de suivi des personnes exilées**, avec une **prévalence de syndromes psycho-traumatiques, puis de symptômes dépressifs et anxieux**. Elles sont sur-représentées parmi les personnes souffrant de troubles psychiques en comparaison avec la population française globale. Afin d'agir sur l'ensemble des déterminants sociaux, il s'agit de répondre à la fois aux demandes de soin et d'accompagnement social.

RETOURS D'EXPÉRIENCE

Le Centre Primo-Levi

Ce centre de soins spécialisé accueille, depuis 1995 à Paris, les personnes exilées en souffrance psychique qui ont été victimes de la torture ou de la violence politique. Annuellement, plus de 400 personnes, mineures et adultes, y sont accompagnées. Le **Centre Primo-Levi** s'appuie sur des professionnel·les de différentes disciplines, permettant une prise en charge globale de l'état de santé de la personne, au-delà de la seule psychiatrie. Le recours à l'interprétariat y est essentiel pour assurer une juste compréhension entre la personne et le ou la soignant·e.

**CENTRE
PRIMO LEVI**
VIVRE APRÈS
LA TORTURE

L'association Parole Sans Frontière

Par une posture transculturelle et un recours à l'interprétariat, l'association strasbourgeoise **Parole Sans Frontière** réalise des consultations psychologiques et des prises en charge psychiatriques des personnes exilées souffrant de troubles psychiques. Annuellement, ce sont plus de 100 personnes qui sont accompagnées. En 2021, Parole Sans Frontière a mené, en lien avec la Ville de Strasbourg et la Délégation Interministérielle à l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés (DiAir), une recherche-action participative sur la prise en charge des exilé·es en souffrance psychique sur le territoire.

Parole sans
frontière

Le CLSM de la Ville de Lyon

Les **Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)** sont des espaces de concertation et de coordination autour de la santé mentale sur un territoire. Ils réunissent un ensemble d'acteurs politiques, sanitaires et sociaux à l'échelle locale visant à permettre une approche locale, adaptée et participative concernant la prévention et le parcours de soins en santé mentale. Ces espaces peuvent être mobilisés au sujet de l'accès aux soins psychiques des exilé·es

 **VILLE DE
LYON**

SESSION 3 : SANTÉ DANS LES LIEUX DE VIE INFORMELS

EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT

L'**accès à l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement (EHA)** est un droit inconditionnel : « L'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous », article L.210-1 du Code de l'environnement. C'est aussi un impératif légal pour la commune et l'intercommunalité, qui doivent garantir la salubrité publique et le ramassage des déchets (article L2224-7-1 CGCT et Loi NOTRe). Depuis janvier 2023, le droit français a inscrit de nouvelles responsabilités incombant aux collectivités en matière d'accès à l'eau potable. Concrètement, cela passe par la mise en place de points d'eau et de bornes-fontaines en nombre suffisant (50 personnes/robinet maximum), la distribution de kits d'hygiène, l'installations de bains-douches et de sanitaires, le raccordement au réseau, le ramassage régulier des ordures...



solidarités
international

77%

des bidonvilles et des squats n'ont pas accès à l'eau (CNDH-Romeurope)

COLLECTIF
NATIONAL DROITS DE L'HOMME
ROMEUROPE

RETOURS D'EXPÉRIENCE

Solidarités International

L'ONG **Solidarités International** intervient en France métropolitaine depuis la crise sanitaire de 2020. Elle y mène différentes actions à destination des habitantes de lieux de vie informels : réponses techniques sur l'accès à l'eau et infrastructures sanitaires de base ; participation à la dotation d'une hygiène minimale ; amélioration des dispositifs de déchets solides et accompagnement sur la mise en conformité électrique. Ce travail est permis par un travail de coordination avec l'ensemble des acteurs du territoire.



solidarités
international

Les Programmes Bidonvilles de Médecins du Monde

Face aux conditions sanitaires et sociales difficiles auxquelles sont confrontées les habitant·es des lieux de vie informels, l'ONG se mobilise autour de six **Programmes Bidonvilles** sur le territoire. En Seine-Saint-Denis, une équipe pluridisciplinaire de médiation en santé se rend chaque semaine sur les bidonvilles et squats identifiés afin d'y mener différentes actions : consultations médicales ; accompagnement individuel dans le parcours de soins ; sensibilisation à l'accès aux droits (domiciliation, protection maladie etc.) et accompagnement individuel pour l'accès au travail. Ces actions vont de pair avec un travail global de résorption des situations de squat et bidonville, sur la base de l'instruction de janvier 2018.



SESSION 4 : ACCÈS À L'ALIMENTATION

LEVIERS JURIDIQUES

1. **L'article L266-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) définit l'aide alimentaire :**
« a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement ».
2. **La Circulaire relative à la substitution de dispositifs alternatifs aux nuitées hôtelières et à l'amélioration de la prise en charge à l'hôtel** du 20/02/2015 se fixe notamment comme objectif d'améliorer la qualité et l'accessibilité de l'alimentation pour les publics logés en hôtel.
3. **La loi n° 2016-138 du 11/02/2016 dite loi Garot** oblige notamment les magasins alimentaires de plus de 400 m2 de proposer une convention de don à des associations pour la reprise de leurs invendus alimentaires encore consommables ;
4. **La loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 dite loi EGALIM** (anti-gaspillage pour une économie circulaire) compte parmi ses objectifs la réduction du gaspillage alimentaire de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective d'ici 2025.

RETOURS D'EXPÉRIENCE

L'association Cœurs Résistants

L'association rennaise **Cœurs Résistants** vise à lutter contre la précarité alimentaire et à promouvoir l'inclusion sociale de toutes et tous. Durant la crise de Covid-19, une coordination locale inter-acteurs s'est réunie, permettant la distribution de paniers alimentaires à domicile et la création du Village alimentaire de Courrouze, une épicerie alimentaire inconditionnelle. La Ville de Rennes met à disposition un local, paye les fluides et oriente de potentiel·les bénéficiaires vers la structure.



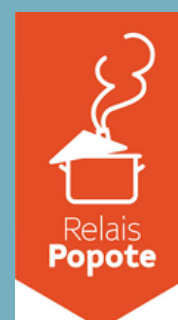
Le projet L'Archipel de la Ville de Villeurbanne

La Ville de Villeurbanne a annoncé la création du **projet L'Archipel**, un tiers lieu alimentaire et social pour début 2023. Le lieu regroupera plusieurs fonctionnalités : la production et distribution inconditionnelle de repas chauds le soir par les Restos du Coeur ; les cuisines partagées en journée pour les personnes hébergées à l'hôtel par l'association Le MAS ; un café associatif tout public et enfin les permanences administratives par le CCAS, Le MAS et Médecins du Monde.

villeurbanne

Le dispositif Relais Popote de la Ville de Bordeaux

Lancé officiellement en 2016 par la Ville de Bordeaux, le dispositif des **Relais Popote** propose la mise à disposition d'espaces de cuisine non utilisés à temps plein et appartenant à des associations pour toutes personnes en situation de rue, de mal-logement ou d'isolement social afin qu'elles puissent préparer leurs repas et partager un moment convivial.



RECOMMANDATIONS

CONNAÎTRE ET RAPPELER LES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS

- Les Communes et leurs groupements disposent de leviers d'action en matière de santé : compétence générale en matière de salubrité publique, possibilité d'attribuer des aides en matière sanitaire, peuvent créer des centres et maisons de santé etc. ;
- La santé mentale est à la croisée des compétences de la Ville (santé, politique de la Ville, solidarités, action sociale, petite enfance, insertion professionnelle, culture, logement, urbanisme, lutte contre les discriminations et les inégalités etc.).

PENSER UNE APPROCHE GLOBALE DES POLITIQUES DE SANTÉ

- Appréhender la prise en charge en termes d'accompagnement social, au-delà du seul soin, en agissant sur l'ensemble des déterminants sociaux (hébergement, langue, lien social, insertion professionnelle etc.) ;
- Mettre en place des lieux d'accueil pluridisciplinaires, polyvalents, inconditionnels ;
- Décloisonner les services du territoire et les structures de santé ;
- Investir les Conseils Locaux de Santé Mentale, véritables plateformes de coordination interacteurs.

...NOTAMMENT POUR LES HABITANT·ES DES LIEUX DE VIE INFORMELS

- Engager un travail global de résorption des situations de squat et bidonville, sur la base de l'instruction de janvier 2018 ;
- Mettre en œuvre des politiques de lutte contre l'antitsiganisme : campagnes de sensibilisation, formations etc.

PLAIDER POUR UNE RECONNAISSANCE D'UN DROIT FONDAMENTAL À L'ALIMENTATION

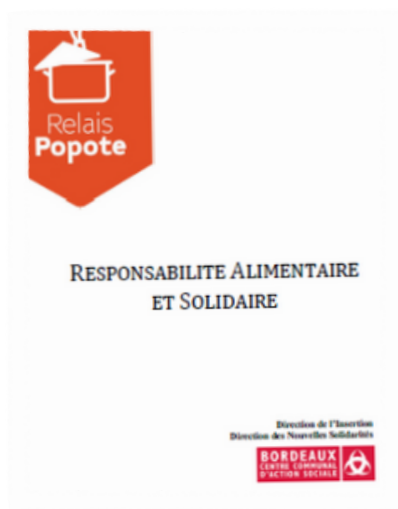
PRENDRE EN CONSIDÉRATION LA SPÉCIFICITÉ DE CERTAINS PUBLICS

- Penser l'enjeu de la temporalité pour des personnes en posture de renoncement aux soins : permettre un accès aux soins immédiat ;
- Penser aux besoins en médiation médico-sociale et en interprétariat ;
- Mettre en place des démarches d'aller-vers, notamment pour les publics les plus éloignés des parcours de soin.

INCLURE LES PERSONNES PREMIÈRES CONCERNÉES

- Monter les projets de résorption des squats et bidonvilles en concertation avec ces dernières ;
- Les intégrer aux Conseils Locaux de Santé Mentale.

BOÎTE À RESSOURCES



Si vous souhaitez lire les comptes-rendus de session, veuillez écrire à contact@anvita.fr



ANVITA

ASSOCIATION NATIONALE
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

Pour plus d'informations :

 <http://www.anvita.fr/>

 contact@anvita.fr

